

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL

42700 FIRMINY

Monsieur Marc PETIT
Maire et Conseiller Général
Place du Breuil CS 10040

42702 FIRMINY Cédex

Firminy le 28 janvier 2015

Maison des Associations

Monsieur le Maire,

Nous avons établi un bref historique de nos échanges quant à notre demande de domiciliation à la Maison des Associations et de la Citoyenneté que vous trouverez ci-joint.

Tout d'abord permettez –nous d'une part de vous faire remarquer et de nous en étonner que c'est la première fois que vous ne répondez pas directement à nos différents courriers qui vous ont été adressés, concernant précisément la Maison des Associations, et d'autre-part que dans toutes les correspondances que nous avons reçues concernant cette « triste » affaire il n'a jamais été porté dénégarion par vous-même, ni par Mr DANCERT ou Mme CUBIZOLLES, quant à votre accord transmis par le biais de Mr Sylvain RICHARD, et pour cause.

Nous vous avons avisé que nous interrogerions des Conseillers Municipaux, ce qui a été fait, et nous recevons une première réponse d'un Conseiller Municipal :

- Il y aurait eu une délibération courant 2013, information donnée par vos Services, confirmant le mode d'attribution. Mr le Conseiller Municipal est en attente de réception.
- Réception délibération : Commune de Firminy, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, réunion du **lundi 24 février 2014**, ayant pour objet la Convention de financement d'investissement entre la ville de Firminy et l'OPH-Maison des Associations et de la Citoyenneté

Que lisons-nous, extrait : **Après une large concertation avec le monde associatif, la Municipalité s'est engagée à créer une Maison des Associations et de la Citoyenneté : un lieu d'hébergement avec un accueil multi-services, pour toutes les associations à but non lucratif le souhaitant.**

On ne parle plus de 2013 ! ni de distinction culturelle, sportive ou sociale.....

Ce même conseiller nous précise que vos Services l'ont informé que lors du prochain Conseil Municipal (23 février) sera présenté le règlement intérieur des Associations !

A souligner :

Lors de l'inauguration vous dites, (extrait journal Le Progrès 25.1.2015) :

- « le but premier de cette structure est simple : permettre aux associations appelouses qui n'ont pas de local de bénéficier d'un endroit où elles pourront organiser des réunions, se retrouver, échanger.... »
- «les associations qui en possèdent déjà ne sont évidemment pas exclues de la maison mais priorité est donnée aux associations dont l'action touche l'ensemble de la commune »

Lors de la récente Assemblée Générale des Donneurs de Sang vous invitez les Associations à intégrer cette « Maison »....(vous ne faites pas le plein ?, pourtant il faudra attendre UN AN, et pourquoi ? Peut-être afin que certaines Associations quittent le Siège qu'elles ont actuellement !)

Monsieur le Maire permettez-nous de vous le dire, vos discours sont pleins de contradictions, il n'y a eu aucun délibéré quant à la définition de l'attribution aux Associations, il en résulte que ce n'est que votre bon vouloir qui a déterminé le choix. Maintenant il y a urgence de régulariser. Etonnant donc que des Associations se soient vues attribuées une domiciliation sans règlement intérieur élaboré, ni soumission au Conseil Municipal.

Nous n'avons aucune illusion Monsieur le Maire, c'est bien une mesure de rétorsion que vous avez pratiquée à notre encontre, et tout ce que nous venons d'énumérer le prouve bien. Plus de 90 adhérents c'est rien pour vous, notre cause est-elle si peu importante. Nous n'avons pas de Siège, nous n'avons pas de domiciliation (pour rappel la boîte aux lettres installée rue du Béal a été régulièrement vandalisée, à tel point que nous avons dû y renoncer).

Nous attendons d'autres informations de Conseillers Municipaux, nous ne saurions accepter l'inacceptable, et nous le ferons savoir.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

COLARD Marie

BERTRAND Paul



Co-Présidente

Co-Président

Le Bureau : Marie Paule BROUSSARD-Daniel CARTIER-Fernand CHAPIGNAC-René DUFAUT-Gérard DUPUY- Monique FAURE-Patricia RIBBES-Elisabeth TYR- Robert VALLA-Louis VOLTINI-

Nb : Ce courrier et la réponse que vous voudrez bien apporter, seront consultables sur notre site : <http://www.firminyfoyoldeviation.fr> – il sera également remis à la Presse.

Courrier à adresser : Marie COLARD 20 rue des Aubépines 42700 FIRMINY